



714814748

Concours / Examen : Attaché
Session : 2022 Voie : Externe
Spécialité : Administration générale
Épreuve : COMPOSITION

CONSIGNES

- / Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)
- / Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie
- / Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre
- / Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction
- / Ne joindre aucun brouillon

À la rentrée 2022, le Président de la République a annoncé « la fin de l'abondance » pour inciter les citoyens et acteurs du territoire à revoir leurs habitudes de consommation face à l'inflation galopante, dans un contexte de crise énergétique. Cette phrase largement relayée par les médias sonne pour les collectivités territoriales comme une remise en question de leurs investissements pour le développement de leurs territoires.

En effet, les collectivités possèdent, chacune à leur niveau, des compétences essentielles pour développer l'économie, attirer les entreprises, se transformer en territoires touristiques, avec logements et services publics de proximité. Elles connaissent même entre elles un phénomène de concurrence qui les pousse à se développer pour attirer investissements et habitants.

Par ailleurs, le gouvernement a affiché via la loi Climat Énergie de novembre 2019, l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050. Ces efforts reposent en grande partie sur les collectivités puisque selon un rapport d'octobre 2022 du Conseil Européen des Régions, les villes et régions sont responsables de 70% des mesures de lutte contre le changement climatique. C'est à dire qu'elles portent les investissements

1.18

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

en faveur de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) mais aussi pour le développement des énergies renouvelables et la biodiversité.

Ainsi, est-ce que la fin de l'abondance, l'injonction à la sobriété économique et énergétique, signifient que les collectivités doivent revoir leurs ambitions de développement local à la baisse ? Est-ce que les exigences environnementales sont incompatibles avec le développement économique des territoires ?

Nous expliquerons ici comment la transition écologique peut devenir un moteur du développement local, malgré les exigences d'attractivité et d'écologie parfois antagonistes.

Dans un premier temps, nous verrons dans quelles mesures les enjeux d'attractivité (A) sont parfois en opposition aux normes imposées par l'État pour la transition écologique (B)

Dans un second temps nous étudierons la manière dont la crise énergétique a révélé l'agilité des collectivités (A) et comment les nouvelles normes répondent aux enjeux à la fois écologiques et économiques (B)

I° DES IMPERATIFS D'ATTRACTIVITÉ SOUVENT ANTAGONISTES AUX EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Les collectivités doivent agir avec peu de moyens pour améliorer l'attractivité de leur territoire et peuvent percevoir les lois en faveur de l'écologie comme une contrainte

A) la constante du développement territorial malgré les restrictions budgétaires.

D'un côté, les territoires ruraux luttent contre la désertification des campagnes et le départ de leurs habitants vers les zones d'emplois et de services. De l'autre, les nouvelles métropoles, avec la loi MAPTAM de Janvier 2014, sont poussées à se renforcer, et à utiliser toutes leurs compétences pour attirer capitaux et habitants. On comprend donc qu'il est vital pour les territoires de rester compétitifs.

Par exemple, plusieurs villes moyennes et petites ont bénéficié des programmes de l'Etat « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » pour rassembler des investissements en faveur de la revitalisation des centre-bourgs, des commerces de proximité et du réaménagement des entrées et traversées de villes.

Le nouveau concept de « Maisons France Service » permet aux collectivités de financer des locaux rassemblant les services publics de proximité qui se raréfient en zones rurales.

La Région, cheffe de file de la compétence économie peut mener des politiques de financement des entreprises et décide des secteurs à soutenir à travers un outil de planification spécifique le Schéma de développement régional économique industriel (SDREI). Ses actions sont complétées par celles des intercommunalités qui développent les zones d'activité sur leur territoire.

En terme de logement, les communes ne sont pas en reste puisqu'elles sont maîtresses dans la production de logements et notamment d'habitat social, surtout depuis la prolongation du principe de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) par la loi SRAD au 22 février 2022. Elles ont pour obligation d'investir pour maintenir une part de logement social dans le parc de la ville. Les communes décident de l'implantation de zones dédiées au logement ou aux activités économiques via le Plan local d'urbanisme qui peut être également intercommunal.

Communes et intercommunalités investissent pour doter leurs territoires d'équipements sportifs et culturels nécessaires à la vie des administrés, citoyens, familles, enfants.

Pourtant, cette force d'investissement est mise à mal

par les constantes contraintes budgétaires. Depuis 2014, les gouvernements successifs ont baissé la dotation globale de fonctionnement. Depuis 2018, la Tare d'Habitation a été supprimée alors qu'elle représentait près de 20 Md€ de recettes par an, de même sort va être appliqué à la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur les deux prochaines années. Malgré la compensation de l'Etat par versement d'une part de TVA, les collectivités perdent des marges de manœuvre. Elles représentent pourtant près de 60 à 70% des investissements publics.

② Des normes pour la transition écologique imposées par l'Etat.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, l'Etat doit diviser par 6 les émissions de GES par rapport à 1990, à horizon 2050. Il insère donc, dans les lois, une série de mesures pour baisser l'impact carbone dans tous les domaines; industries, mobilité, agriculture, logement. Cependant, une grande partie de ces mesures ^{doivent} être supportées par les collectivités.

Par exemple, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) ^{de décembre 2019} a réaffirmé et étendu l'obligation pour les collectivités ayant la compétence voirie de construire systématiquement des aménagements cyclables lors de la réfection d'une route. Ou encore, les parkings doivent accueillir des nombres minimaux d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) selon un ratio déterminé par la loi.

Par ailleurs, la loi EGALIM de novembre 2018 impose pour tous les marchés publics, de s'assurer que minimum 20% des achats proviennent de matériaux recyclés ou du réemploi.

Ces mesures peuvent inciter ~~à~~ parfois les collectivités à redimensionner leurs projets à la baisse car ces obligations peuvent générer des surcoûts significatifs.

Enfin, la récente généralisation des Zones à Faibles Emissions ^(ZFE) par la loi Climat Résilience d'août 2021, oblige toutes les intercommunalités de plus de 150 000 habitants à mettre en place ces restrictions de circulation. Les ZFE doivent contribuer à l'effort imposé à l'Etat de respect des émissions de polluants par l'Union Européenne. Ce dispositif est encadré par les loi LOM et Climat et Résilience.



714814748

Concours / Examen : Attaché
Session : 2022 Voie : Extérie
Spécialité : Administration générale
Épreuve : COMPOSITION

CONSIGNES

/ Remplir soigneusement sur chaque feuillet la zone d'identification en MAJUSCULES (numéro d'identifiant = numéro à 5 chiffres qui figure sur votre convocation)

/ Hormis dans la zone d'identification ci-dessus, ne pas indiquer votre prénom, nom, numéro ou tout autre signe distinctif sur la copie

/ Numéroté chaque page (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuillets dans le bon sens et dans l'ordre

/ Rédiger votre copie avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo à encre claire ou effaçable par friction

/ Ne joindre aucun brouillon

mais doit être appliqué et destiné par les collectivités. Les collectivités deviennent donc les premiers interlocuteurs des citoyens qui font face à ces nouvelles restrictions, souvent mal acceptées. En effet, 38 % des ménages les plus pauvres ont un véhicule Cit'air 4 ou 5 (donc polluant). Ces nouvelles mesures peuvent freiner le principe d'égalité territoriale, alors que les collectivités essaient de résorber ces inégalités et d'améliorer leur attractivité.

Pourtant, la récente crise de l'énergie met en avant la fragilité des citoyens face à l'augmentation des prix pour se déplacer, pour se loger. Notre énergie provenant en majorité d'énergies fossiles, la société doit se tourner vers de nouvelles stratégies pour diminuer les factures énergétiques pour continuer d'investir et en même temps réduire son empreinte carbone.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CE CADRE

II°/ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMME MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La remise en cause récente de l'utilisation de l'énergie par les collectivités pousse à valider un nouveau modèle d'investissements vertueux

Ⓐ L'agilité des collectivités territoriales face à la crise énergétique

Récemment, les collectivités locales ont vu leurs factures énergétiques exploser. Par conséquent, le coût de fonctionnement des équipements est devenu insupportable pour des collectivités avec peu de marges de manœuvre financières. Le gouvernement a mis en place un filet de sécurité mais seuls très peu de collectivités pourront en bénéficier. Le contrat de confiance inscrit dans la loi de finances 2023 oblige les collectivités à restreindre l'augmentation du budget de fonctionnement à seulement 0,5 point au dessus du taux d'inflation.

Pourtant, s'ajoute à l'énergie l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, une charge en plus pour les collectivités.

Face à cela, les collectivités ont su prendre la mesure de l'urgence et réagir en conséquence. Par habitude au niveau local, les élus dépassent les clivages politiques et adoptent des compromis pour répartir les ressources entre les collectivités, comme expliqué par les sociologues DESAGUE et GUERANGER.

Ainsi, des mesures drastiques ont été prises pour baisser la température des bâtiments publics, ou éteindre l'éclairage public les horaires de nuit. Ces mesures ont permis de réduire les factures de gaz et d'électricité mais montrent

que certains investissements sont nécessaires pour baisser la dépendance des communes à l'énergie et les rendre encore plus durables.

Par exemple, la rénovation énergétique, politique en grande partie menée par l'Etat via l'a Prime Rénov, gagnerait en efficacité si elle était plus portée au niveau local par les collectivités (rapport Com des Comptes d'octobre 2022). De la même manière, les collectivités pourraient mieux évaluer la consommation énergétique de leurs bâtiments.

(B) De nouvelles normes en faveur d'investissement vertueux pour l'économie

On voit progressivement que les efforts en faveur de la transition écologique peuvent aussi encourager le développement de l'économie locale.

Par exemple, la politique de rénovation énergétique ~~est~~ pousse entre autres pour la formation des professionnels du bâtiment, une mesure souvent prise en charge par les intercommunalités. Cette montée en compétences valorise les entreprises du territoire et renforce le tissu économique.

Par ailleurs, la loi EGALIM impose une part de produit biologique et locaux dans les cantines. Cela pousse les collectivités à se fournir auprès des agriculteurs de leur territoire et encourage l'économie circulaire.

Aussi, un projet de loi pourrait bientôt imposer l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 80 places. Cette mesure inciterait les entreprises et collectivités gestionnaires à contractualiser avec des investisseurs en énergie solaire et réduirait la dépendance aux énergies fossiles.

Enfin, la stratégie Zéro Artificialisation Nette (ZAN), portée par les documents d'aménagement, pousse les collectivités à réinvestir les friches et bâtis abandonnés, malgré des coûts parfois important de dépollution. Il sera de plus en plus difficile de construire sur des terres non artificialisées. Mais en contrepartie, les collectivités auront moins d'investissements

et de frais de fonctionnement en voirie et réseaux, aménagements coûteux du processus d'étalement urbain. On voit donc que les investissements d'aujourd'hui sont les économies de fonctionnement de demain.

Par conséquent, la crise de l'énergie a mis en avant le fait que développement local et transition écologique n'étaient pas incompatibles. Au contraire, cela met en lumière de nouveaux modèles d'investissement et d'aménagement du territoire plus vertueux. Pour illustrer ce phénomène, on peut s'inspirer de l'ouvrage du journaliste Olivier Razemon « Comment la France a tué ses villes » qui montre que l'ancien modèle prôné par les élus de l'étalement urbain en faveur du développement économique a paralysé les commerces de centre-ville et favorisé l'usage de la voiture.

Il reste donc beaucoup de projets à imaginer pour redynamiser les zones rurales, améliorer le cadre de vie des villes, tout en soutenant l'économie locale, de façon plus agile.